

Date de la convocation	4 décembre 2024
Membres en exercice	168
Présents	61
Représentés	42

CONSEIL SYNDICAL – Extrait du procès-verbal de la séance du 12 décembre 2024

n°D20241212 – 08c

Objet : Acceptation des résultats du budget annexe de l'assainissement de la commune de Marignac-Lasclares.

Transfert total de résultats

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les statuts du Syndicat mixte de l'Eau et de l'Assainissement de Haute-Garonne dénommé Réseau31 ;

Considérant que cette collectivité a transféré la compétence Assainissement le 01/01/2024 ;

Considérant que dans le cadre de ce transfert, cette collectivité a effectué le bilan de clôture de son budget annexe et en a repris les résultats au sein de son budget principal ;

Considérant que la commune a délibéré le 28 février 2024 sur le transfert total de ses résultats ;

Vu le rapport et sur la proposition du Rapporteur,

Décide

Article 1 : d'accepter le principe du transfert de la totalité de ce résultat ;

Article 2 : d'approuver ce transfert dans la section d'exploitation pour un montant total de + 7 640,42€ (résultat excédentaire) et pour la section d'investissement pour un montant total de - 1 065,00€ (résultat déficitaire) ;

Article 3 : d'intégrer ces montants dans le budget annexe de l'Assainissement de Réseau31 selon la répartition mentionnée ci-dessus.

Résultat du vote	Pour	103	Abstention	0
	Contre	0	Ne prend pas part au vote	0

Sébastien VINCINI

Président

